



régime
d'assurance
collective



**Présentation au
Congrès de l'APPQ**

Résultats de l'année 2014

30 mai 2015

Table des matières

- » **Assurance auto-habitation**
- » **Assurance vie de base**
- » **Assurance vie facultative et maladies redoutées**
- » **Caisse de sécurité et de bien-être**
- » **Assurance maladie**
 - Revue de l'utilisation médicaments
- » **Options de modifications aux Règlements du régime d'assurance maladie**

Assurance auto-habitation

60 ans de Bélair

3

		Auto	Habitation	Total
Nombre de contrats	2013	3 801	3 066	6 867
	2014	3 910	3 151	7 061
Primes annuelles		3 225 980 \$	2 241 250 \$	5 467 230 \$
Surplus 2014		453 647 \$	282 970 \$	736 617 \$
Escompte		25 %	20 %	

Ristourne remboursée aux assurés : 317 639 \$

Auto : 40,00 \$ par véhicule

Habitation : 20,00 \$ par résidence

Assurance vie de base

Résultats d'expérience du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2014 (18 mois)

1. Primes participantes	2 471 523 \$
2. Sinistres imputés à l'expérience	1 878 885\$
3. Frais de service, nets d'intérêt	227 736\$
Surplus/(Déficit) (1 - 2 - 3)	*364 902 \$

*Confirmé par La Capitale en date du 6 mai 2015

Utilisation du surplus – Décision du conseil de direction

Le surplus au 31 décembre 2014 est remboursable à l'APPQ dans la Caisse de sécurité et de bien-être



...Assurance vie de base

Résultats d'expérience

Répartition des décès

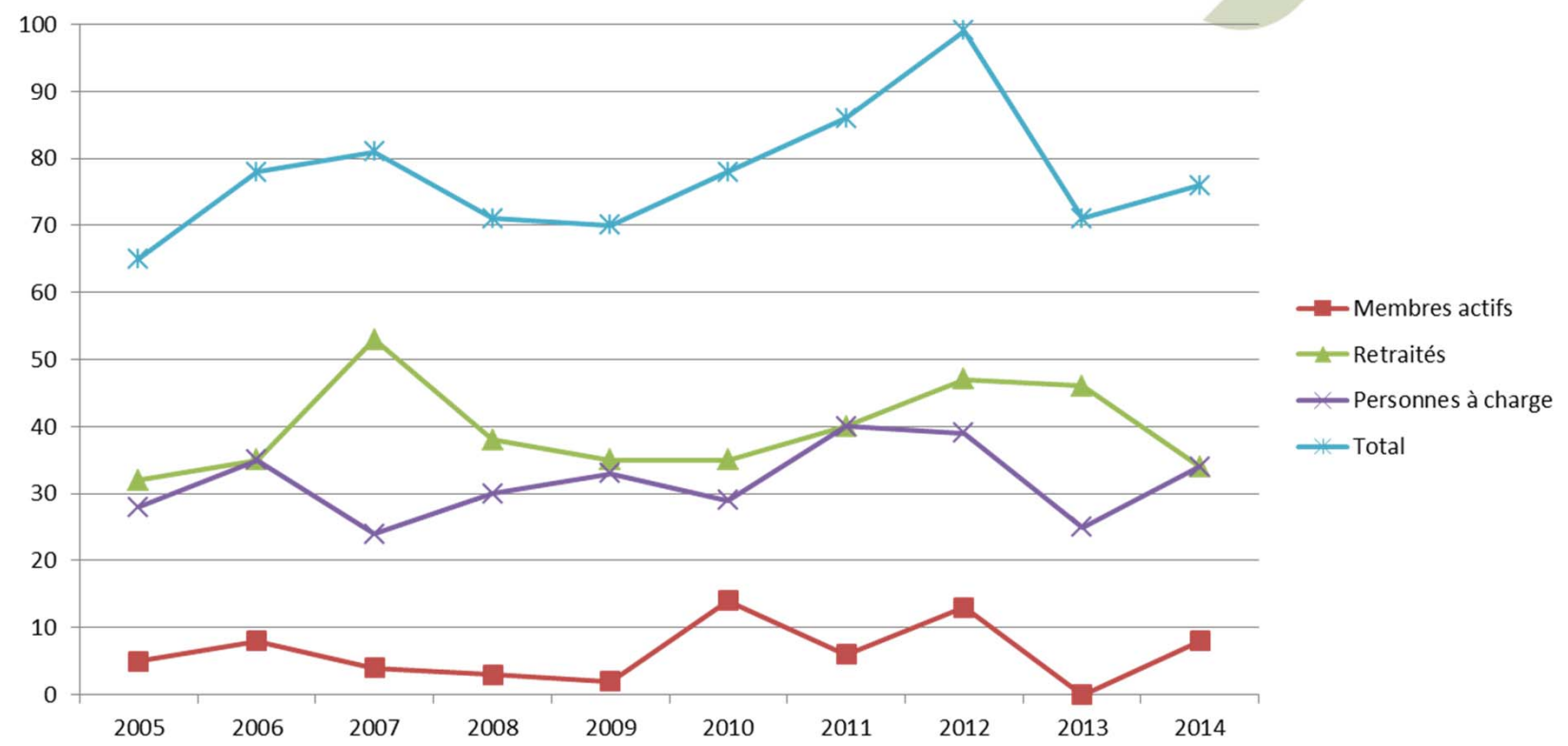
	<u>2013*</u>	<u>2014</u>
Membres actifs	0	8
Retraités	46	34
Personnes à charge	25	34
Total	71	76

*La Capitale est devenu l'assureur à compter du 1^{er} juillet 2013

<u>Moyenne historique</u>	<u>Membres actifs</u>	<u>Retraités</u>	<u>Personnes à charge</u>	<u>Total</u>
10 ans	6,3	39,5	31,7	77,5
7 ans	6,6	39,3	32,9	78,7
5 ans	8,2	40,4	33,4	82,0
3 ans	7,0	42,3	32,7	82,0

...Assurance vie de base

Assurance vie de base - Répartition des décès des 10 dernières années



...Assurance vie de base

Nombre de décès par année et la moyenne d'âge par année des décès

Année du décès	Membres actifs		Membres retraités		Membres actifs et retraités		Conjoints		Total	
	Nombre de décès	Moyenne d'âge au décès	Nombre de décès	Moyenne d'âge au décès	Nombre de décès	Moyenne d'âge au décès	Nombre de décès	Moyenne d'âge au décès	Nombre de décès	Moyenne d'âge au décès
2003	4	47,8	29	68,4	33	65,9	27	69,9	60	67,7
2004	3	46,0	28	66,9	31	64,8	27	69,4	58	67,0
2005	3	47,0	32	67,4	35	65,7	28	61,2	63	63,7
2006	7	45,0	35	66,7	42	63,1	32	71,8	74	66,9
2007	3	50,0	54	67,5	57	66,6	23	67,5	80	66,8
2008	3	52,3	38	70,0	41	68,7	29	71,2	70	69,7
2009	2	43,0	35	70,5	37	69,0	33	70,9	70	69,9
2010	14	43,1	35	69,1	49	61,7	29	72,7	78	65,8
2011	6	44,2	40	70,1	46	66,7	41	74,4	87	70,3
2012	11	40,1	48	70,7	59	65,0	39	70,3	98	67,1
2013	0	0,0	45	71,1	45	71,1	24	68,3	69	70,1
2014	8	49,2	34	76,1	42	71,0	34	72,6	76	71,7
Total	64	45,0	453	69,6	517	66,5	366	70,3	883	68,1

...Assurance vie de base

Renouvellement – Tarification

- » Les taux actuels sont garanties jusqu'au 30 juin 2016
- » **Montant d'assurance vie des membres actifs :**
Selon le contrat de travail, le montant d'assurance est de 106 000 \$ depuis le 1^{er} juillet 2014 et passera à 107 000 \$ au 1^{er} juillet 2015
- » **Cotisation d'assurance vie par paie :**

	<u>Avant le 1^{er} juillet 2015</u>	<u>À compter du 1^{er} juillet 2015</u>
Protection individuelle	16,14 \$	16,30 \$
Protection familiale*	16,88 \$	17,04 \$

- La portion du coût pour les personnes à charge est de 0,74 \$

Assurance vie facultative et maladies redoutées



Résultats d'expérience de l'année 2014

	Assurance vie facultative	Maladies redoutées
Primes	1 056 544 \$	31 881 \$
Prestations engagées	810 000 \$	100 000 \$

	<u>2013*</u>	<u>2014</u>
Membres actifs	0	5
Retraités	7	4
Personnes à charge	<u>5</u>	<u>5</u>
Total	12	14

*La Capitale est devenu l'assureur à compter du 1^{er} juillet 2013

...Assurance vie facultative et maladies redoutées

Âge de terminaison de l'assurance vie facultative

- » L'A.P.P.Q. a décidé de prolonger l'âge de terminaison de l'assurance vie facultative pour les membres actifs et retraités de 70 ans à 75 ans. Ce changement prendra effet le 1^{er} juillet 2015.
- » Des taux pour un assuré âgé de 70 à 74 ans seront ajoutés à la tarification actuelle

	Par tranche de 5 000 \$ - Par paie (excluant la taxe)			
	Fumeur		Non fumeur	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Moins de 35 ans	0,0946 \$	0,1576 \$	0,0414 \$	0,0807 \$
35-39	0,1634 \$	0,1970 \$	0,0729 \$	0,1005 \$
40-44	0,2541 \$	0,2955 \$	0,1202 \$	0,1497 \$
45-49	0,3663 \$	0,4924 \$	0,1792 \$	0,2502 \$
50-54	0,6382 \$	0,8272 \$	0,3151 \$	0,4175 \$
55-59	1,000 \$	1,3787 \$	0,4963 \$	0,6992 \$
60-64	1,6801 \$	2,363 \$	0,8430 \$	1,1956 \$
65-69	2,383 \$	3,446 \$	1,1975 \$	1,7451 \$
70-74	4,005 \$	5,523 \$	2,012 \$	2,796 \$

- » À 70 ans, la protection maximale passera de 250 000 \$ à 125 000 \$

...Assurance vie facultative et maladies redoutées

Renouvellement – Tarification

- » La tarification d'assurance vie facultative et maladies redoutées est garantie jusqu'au 30 juin 2018.
- » 2 % de la prime est versée directement à l'APPQ pour compenser ses frais d'administration. En 2014, un montant de l'ordre de 22 975 \$ a été versé au fonds d'administration générale

Caisse de sécurité et de bien-être

Politique de placement

	Pondération cible	Répartition au 12-31-2014
Titres à court terme	0,0%	1,1%
Obligations canadiennes	25,0%	21,3%
Actions	48,0%	49,7%
Canadiennes	21,0%	21,4%
Étrangères	27,0%	28,3%
Immobilier	15,0%	14,2%
Fonds allocation globale	7,0%	8,2%
Actions chinoises China A	5,0%	5,5%
	100,0%	100,0%

...Caisse de sécurité et de bien-être

Rendement de la C.S.B.E.

	Valeur marchande <i>nette</i>	Valeur marchande <i>brute</i>	Portefeuille cible
2012	8,18 %	9,18 %	8,05 %
2013	13,92 %	14,92 %	14,04 %
2014	12,79 %	13,79 %	13,01 %
Moyenne 3 ans	11,63 %	12,63 %	11,70 %

Valeur marchande au 31 décembre 2014 : 61 038 467 \$

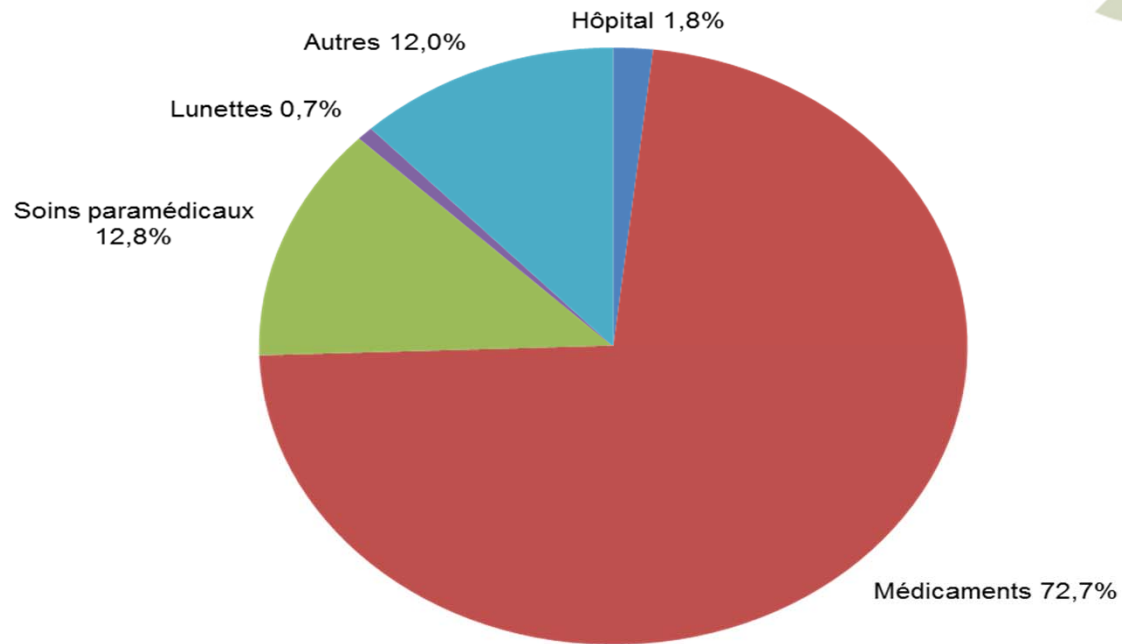
...Assurance maladie

» Rappel – Renouvellement au 1^{er} juillet 2014

	Soins hospitaliers et médicaux (%)	Soins dentaires: (%)
Augmentation pour inflation pour 12 mois (2013 à 2014)	7,5	6,0
Augmentation pour garantir les taux jusqu'au 01-07-2015 (six mois d'inflation)	4,0	3,1
Ajustement pour l'expérience 2013	(3,0)	(0,6)
Ajustement calculé/requis au taux de cotisation au 01-07-2014	8,5	8,5

...Assurance maladie

Distribution des réclamations soins hospitaliers et médicaux 2014

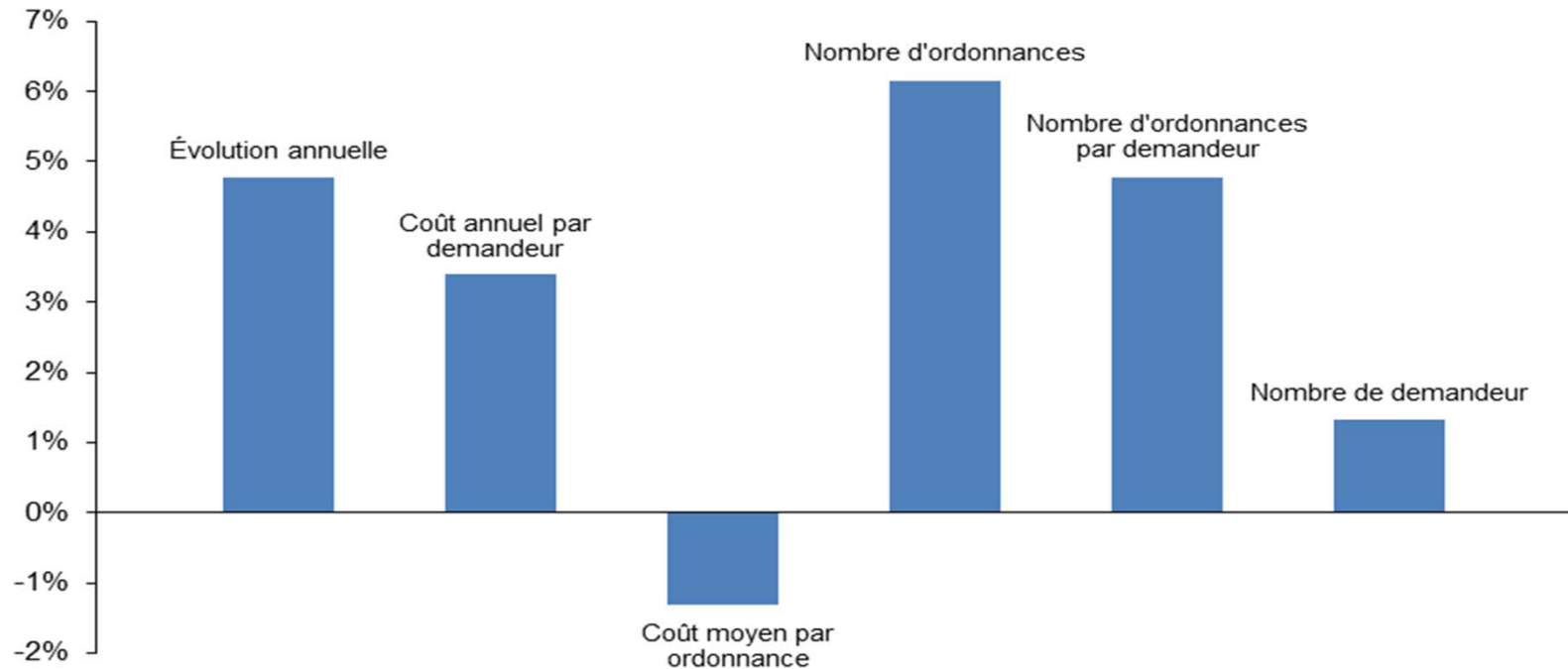


La proportion des médicaments était de 72 % en 2013

...Assurance maladie

Revue de l'utilisation des médicaments

Sommaire des résultats - Global

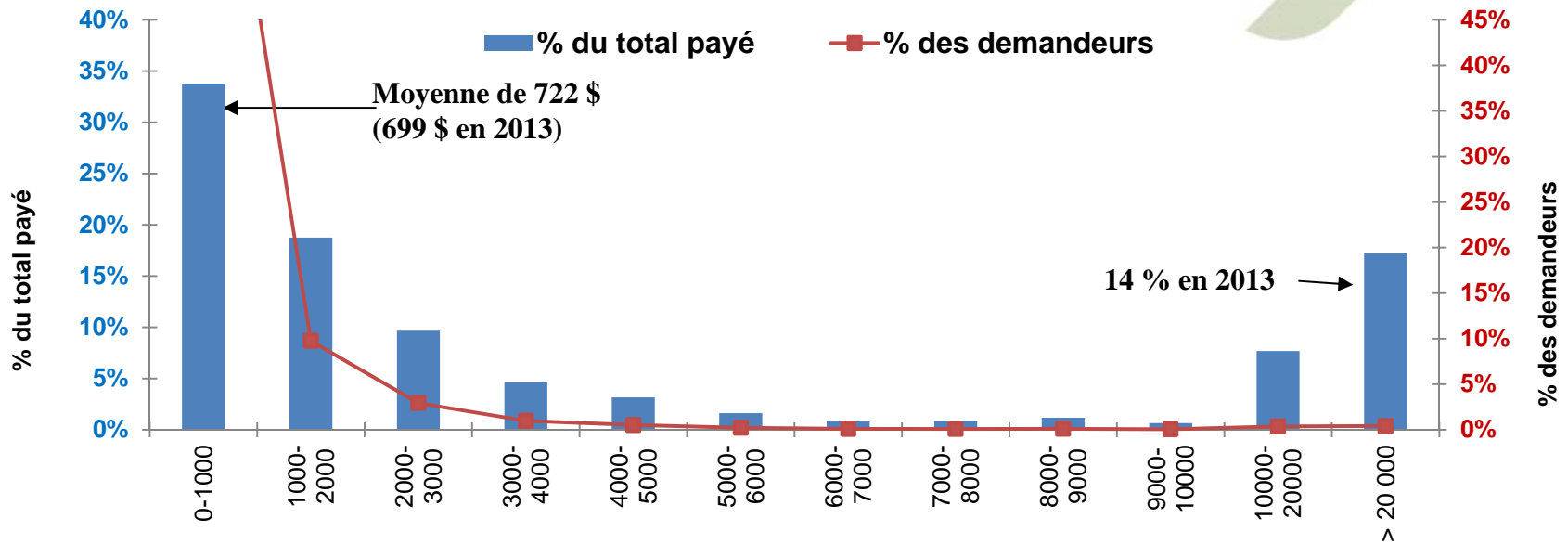


Les coûts totaux ont AUGMENTÉS DE 4,8 % en 2014 comparativement à 2013 alors que l'ajustement de la tarification prévoyait un facteur de croissance des coûts de 7,5 % (facteur combiné pour l'ensemble des frais médicaux).

...Assurance maladie

Revue de l'utilisation des médicaments

Sommaire des résultats – Analyse de la distribution des coûts, par percentile



Les réclamations de moins de 1 000\$ représentent 84,5% des demandeurs

76 % des demandeurs ont coûté moins que 722 \$, soit la moyenne annuelle par demandeur, et ils ont été responsables de seulement 23,9 % des coûts totaux. On constate que la proportion des coûts pour les très grands réclamants (supérieur à 20 000 \$) continue d'augmenter, passant de 14 % en 2013 à 17 % en 2014.

...Assurance maladie

Revue de l'utilisation des médicaments

Évolution des coûts par type de médicament

Coût moyen remboursé par ordonnance
Du 01/01/2014 au 31/12/2014

Variation #
ordonnances
2014 vs 2013

- **Médicament breveté* (5,9 M \$ en 2014)**
 - Nouveau médicament protégé par un brevet qui ne peut pas être copié ni remplacé par un produit moins coûteux sans le consentement du médecin
 - Exemples : Remicade (spécialité), Copaxone (spécialité), Cymbalta, Cipralex
- **Médicament original (1,5 M \$ en 2014)**
 - Médicament dont le brevet est échu et qui peut par conséquent être copié et remplacé par des produits génériques moins coûteux*
 - Exemples : Nexium, Lipitor, Crestor, Avapro, Effexor
- **Médicament générique (4,1 M \$ en 2014)**
 - Copie d'un médicament original, généralement vendue à un prix moins élevé
 - Exemple : Lipitor (atorvastatine)

Moyenne
brevetés
79 \$

Originaux
38 \$

Génériques
18 \$

-8,5 %

+22,2 %

+9,5 %

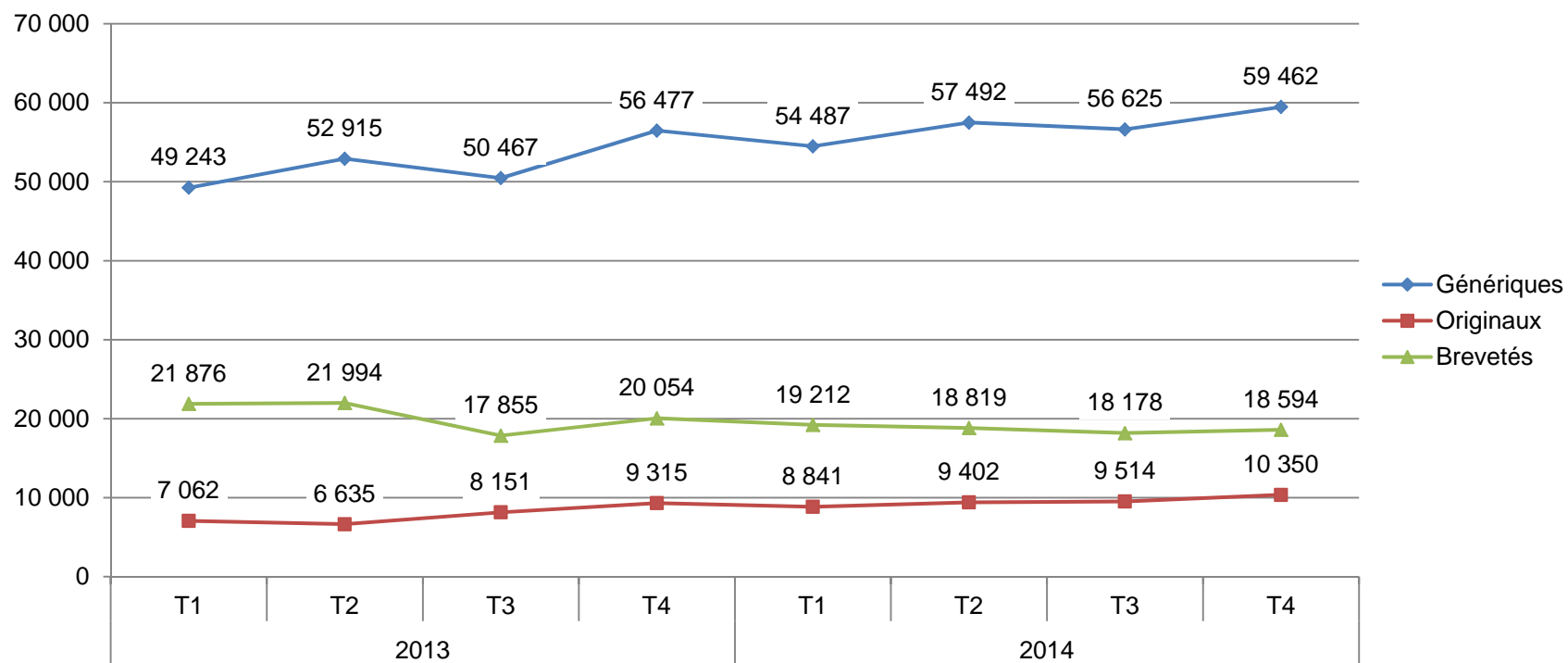
L'augmentation du coût moyen est influencée à la hausse par des achats pour 60 ou 90 jours vs 30 jours.

* Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) a classé 90 % des nouveaux médicaments brevetés dans la catégorie « Offre des nouveaux médicaments qui, par rapport aux médicaments existants, offrent des bienfaits thérapeutiques modestes, minimes ou nuls. » Rapports annuels 2001 à 2010

...Assurance maladie

Revue de l'utilisation des médicaments

Évolution de la distribution par type de médicament, par trimestre



...Assurance maladie

Résultats d'expérience de 2014

	Soins hospitaliers et médicaux (\$)	Soins dentaires (\$)	Total (\$)
Cotisations annuelles	18 241 300	4 201 800	22 443 100
Intérêts	48 100	11 100	59 200
Réclamations, variations des réserves, taxes et frais directs	(17 705 300)	(4 151 700)	(21 857 000)
Surplus (déficit) d'expérience	<hr/>	<hr/>	<hr/>
– en \$	584 100	61 200	645 300
– en %	3,2	1,5	2,9

...Assurance maladie

Conciliation du surplus d'expérience au 31 décembre 2014

	(\$)
Solde du surplus au 1 ^{er} janvier 2014	1 559 900
Surplus de l'année 2014	645 300
Virement fonds d'immobilisations	(717 200)
Surplus au 31 décembre 2014	<u>1 488 000*</u>

***Avant la modification à la réserve de contingence**

...Assurance maladie - Réserve de contingence

Réserve de contingence : 3 254 486 \$ au 31-12-2014, soit 13,8 % de la prime annualisée

Historique : En % de la prime annualisée

31-12-2004	14,9 %
31-12-2005	14,9 %
31-12-2006	14,2 %
31-12-2007	13,5 %
31-12-2008	12,3 %
31-12-2009	12,3 %
31-12-2010	12,5 %
31-12-2011	12,0 %
31-12-2012	14,9 %
31-12-2013	14,9 %
31-12-2014	13,8 %

...Assurance maladie

» Modification à la tarification au 1^{er} juillet 2015

	Soins hospitaliers et médicaux (%)	Soins dentaire: (%)
Augmentation pour inflation pour 12 mois (2014 à 2015)	6,5	5,0
Augmentation pour garantir les taux jusqu'au 01-07-2016 (six mois d'inflation)	3,4	2,6
Ajustement pour l'expérience 2014	<u>(6,9)</u>	<u>(5,1)</u>
Ajustement calculé/requis au taux de cotisation au 01-07-2015	3,0	2,5

» À la suite d'une étude de l'inflation de l'APPQ et d'une comparaison avec la base de données de Aon, les facteurs d'inflation annuels ont été révisés à la baisse :

- De 7,5 % à 6,5 % pour les soins hospitaliers et médicaux
- De 6,0 % à 5,0 % pour les soins dentaires

...Assurance maladie

Augmentation de la cotisation par paie (Maladie 3,0 % / Dentaire 2,5%)

Soins hospitaliers et médicaux

	Option II \$	Option III \$	Option IV \$
Individuelle	1,06	1,32	1,54
Couple ou mono	2,12	2,65	3,09
Familiale	2,75	3,44	4,04

Soins dentaires

	Option A \$	Option B \$	Option C \$
Individuelle	0,13	0,25	0,29
Couple ou mono	0,28	0,48	0,58
Familiale	0,44	0,76	0,98

...Assurance maladie

Étude de comparaison des renouvellements en l'an 2015 ⁽¹⁾ ⁽²⁾ – Moyennes historiques des 10, 5 et 3 dernières années

	Soins hospitaliers et médicaux			Soins dentaires		
	<u>10 ans</u>	<u>5 ans</u>	<u>3 ans</u>	<u>10 ans</u>	<u>5 ans</u>	<u>3 ans</u>
Marché	6,3 %	6,3 %	6,6 %	3,6 %	4,5 %	3,7 %
APPQ	4,6 %	3,2 %	3,8 %	4,7 %	3,2 %	3,7 %

(1) Clients Aon Hewitt du Québec de grande taille

(2) En supposant une augmentation de 3 % en maladie et 2,5 % en dentaire au 1^{er} juillet 2015

Modification aux Règlements du régime d'assurance maladie

Indexation du maximum pour le soins en thérapie fermée

- » Les frais associés à La Vigile passeront de 144 \$ à 150 \$ par jour au 1^{er} juillet 2015. Ces frais ont été majorés pour suivre l'inflation des coûts d'hospitalisation

- » Montants remboursé par le régime :
 - 2012 : 148 692 \$
 - 2013 : 339 846 \$ (+128,6 %)
 - 2014 : 378 275 \$ (+11,3 %)

Article 15 – Soins hospitaliers et médicaux

15.05 V) thérapie fermée **ou externe auprès d'un** établissement approuvé par l'APPQ pour, **entre autres**, le traitement de la détresse psychologique, de l'épuisement professionnel, des crises suicidaires, du jeu compulsif, de la toxicomanie, jusqu'à concurrence de **150 \$** par jour de thérapie et d'un maximum de 28 jours par thérapie. **Pour le traitement de la gestion de la colère, le maximum de remboursement est de 200 \$ par jour jusqu'à concurrence de six jours par thérapie. Pour le traitement des syndromes post-traumatiques, le maximum de remboursement est de 200 \$ par jour jusqu'à concurrence 14 jours par thérapie.** De plus les personnes assurées ont accès à un service d'aide téléphonique pour ce type de problèmes. **Les maximums** de remboursement seront indexés le 1^{er} juillet de chaque année selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la province de Québec au cours de l'année de calendrier précédente.

Modification aux Règlements du régime d'assurance maladie

» Article 10 - Réclamations

10.01 B) Lors de la présentation de la réclamation, le participant doit fournir son numéro de matricule, **la version papier ou la version numérique reconnue par l'A.P.P.Q.** des originaux des factures des frais admissibles (les reçus de caisse et les reçus manuscrits, c'est-à-dire sans étampes et/ou sans en-têtes imprimées ne sont pas admissibles) et l'ordonnance justifiant les frais admissibles, sauf pour les frais admissibles spécifiant explicitement qu'aucune ordonnance n'est requise et sauf lorsque le numéro d'ordonnance est indiqué sur les factures de médicaments.

» Décision du Congrès 2015:

– Approbation des modifications aux Règlements du régime d'assurance maladie